Appel de projets en médiation culturelle

Le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Cowansville ont conclu une entente de développement culturel pour les années 2025, 2026, et 2027. Elle permettra d'ouvrir un fonds en médiation culturelle de 25 000 $ par année. Celui-ci est destiné à la mise en œuvre de projets conjoints entre artistes, organismes, établissements d'enseignement ou autre.

L'appel de projets en médiation culturelle a pour objectif d'aider les organismes culturels, les artistes, les organismes communautaires et les établissements d'enseignement à mettre sur pied des projets de médiation culturelle à l'intention de la population en général et à celle faisant face à une situation d'exclusion culturelle. Cet appel de projets vise à créer des projets qui favorisent la participation citoyenne et la mixité sociale. De plus, l'appel de projets privilégie les projets menés conjointement par un artiste ou un organisme culturel reconnu et un organisme communautaire ou un établissement d'enseignement.

Culture et Communications Québec

Cowansville
GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

Conditions d'admissibilité

Peuvent bénéficier du présent appel de projets :
Les organismes communautaires reconnus par la Ville de Cowansville;
Les organismes culturels reconnus par la Ville de Cowansville;
Les établissements d'enseignement reconnus par le Centre de services scolaire Val-des-Cerfs ou la Commission scolaire Eastern townships, et dont l'adresse est située à Cowansville;
Les artistes de Cowansville et de Brome-Missisquoi seront priorisés.

Les projets peuvent être mis en œuvre **à partir du 1er février 2027**, (ils ne peuvent être lancés ou être en cours de réalisation avant cette date). Tout projet soumis après **la date limite du lundi 30 novembre 2026** ne sera pas pris en considération.

Projets admissibles
Projet de créations collectives;
Projet d'insertion sociale par l'entremise des arts;
Projet de revitalisation du territoire par l'entremise des arts;
Projet de mobilisation s'appuyant sur les arts;
Projet d'éducation et de sensibilisation aux arts.

Projets non admissibles
Les projets qui comportent exclusivement des sorties culturelles (par exemple : les sorties au théâtre, la visite d'un musée, etc.). Pour être accepté, un projet incluant une sortie culturelle devra obligatoirement comporter un volet d'éducation, de sensibilisation ou d'initiation à l'art.

Frais admissibles
Frais d'animation
Frais de transport
Cachets d'artistes
Frais d'impression
Frais de matériel

Modalités d'attribution de la subvention

La subvention sera versée à l'organisme demandeur selon les modalités suivantes:

- Le premier versement (75 %) sera versé subséquemment à l'approbation du projet par le Conseil municipal de Cowansville.
- Le second versement (25 %) sera versé à la fin du projet, une fois que la reddition de compte et que les pièces justificatives auront été remises à l'agente en développement culturel et touristique de la Ville de Cowansville.

L'aide financière accordée peut couvrir jusqu'à 80 % des dépenses admissibles par projet. L'enveloppe budgétaire pour l'année 2027 est de 30 000 $. Un montant de maximum 6 000 $ sera accordé par projet. La sélection des dossiers sera faite par un comité d'analyse. Les responsables des projets sélectionnés seront contactés le 16 décembre. Les projets sélectionnés seront annoncés le 19 janvier 2026.

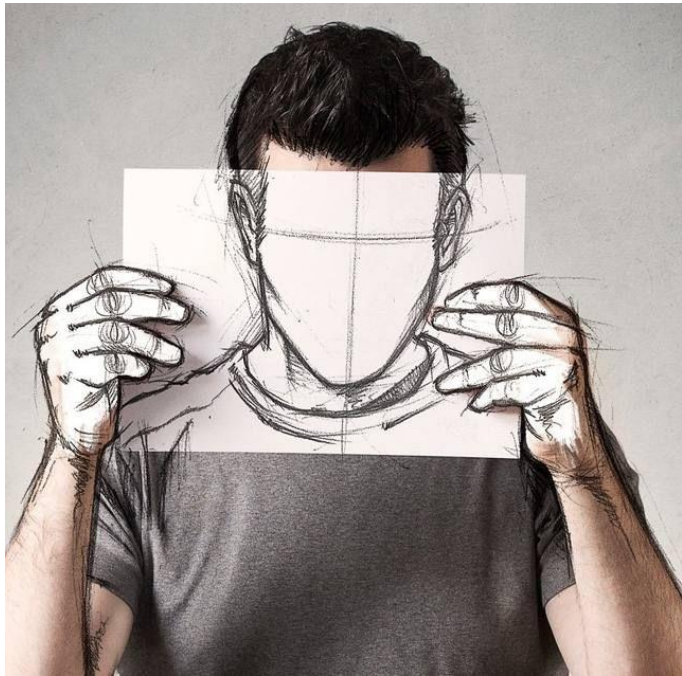

Critères d'évaluation

- Sérieux du projet : le projet doit être bien structuré et réalisable.
- Originalité : le projet doit se démarquer par son originalité et son caractère innovateur.
- Apport à la communauté : le projet doit avoir une incidence positive sur la communauté.
- Participation citoyenne : le projet doit faire appel à la collaboration des citoyens à toutes les étapes de réalisation de celui-ci.
- Mixité sociale : le projet doit prévoir la participation d'intervenants de différents milieux.
- Déploiement technique et ressources humaines utilisées : le projet doit faire appel à des personnes ressources et présenter des besoins techniques relatifs à sa réalisation.
- Diffusion : le projet doit bénéficier d'une visibilité importante au sein de la communauté.

Obligations

Si votre projet est accepté et soutenu, votre organisme s'engage à respecter les obligations présentées ci-dessous:

- Accorder aux partenaires de l’appel de projet la visibilité qu'il offre habituellement à ses principaux partenaires. À cet effet, nous vous demandons d'utiliser les logos de la Ville de Cowansville et du ministère de la Culture et des Communications dans vos communications.
- Mentionner dans tout communiqué de presse ou annonce que le projet est réalisé grâce à l’appel de projets en médiation culturelle lancé par la Ville de Cowansville.
- Aviser l’agente en développement culturel de toute activité se déroulant dans l’espace public ou de toute installation devant être placée dans l’espace public.
- Aviser la Ville de Cowansville de toute modification majeure concernant son projet et s'il doit être annulé. Le cas échéant, votre organisme est tenu de remettre à la Ville de Cowansville la totalité de la subvention reçue.
- Rencontrer le responsable de la médiation culturelle au démarrage du projet ainsi que tout au long de la réalisation de ce dernier, au besoin.

Remettre au plus tard le 31 décembre 2027 :

- Une reddition de compte complète;
- L’ensemble des pièces justificatives;
- Le formulaire bilan;
- Les outils promotionnels de votre activité.

Informations importantes

Date limite pour la soumission de projets :
Lundi, 30 novembre 2026, 23h59. Le projet doit être terminé au plus tard le 31 décembre 2027.

Documents à présenter :
- Le formulaire de demande en format PDF ou Word;
- Le formulaire de budget détaillé doit être inclus au dossier de demande;
- Le CV de l'artiste lié au projet;
- Tout autre document jugé nécessaire à la bonne compréhension du projet présenté.

Soutien au dépôt de projets :
Si vous avez besoin d'aide dans la conception et la rédaction de votre projet, vous pouvez communiquer avec Emilie-Anne Larochelle :
450 263-0141, poste 263 ou par courriel : ealarochelle@ville.cowansville.qc.ca .

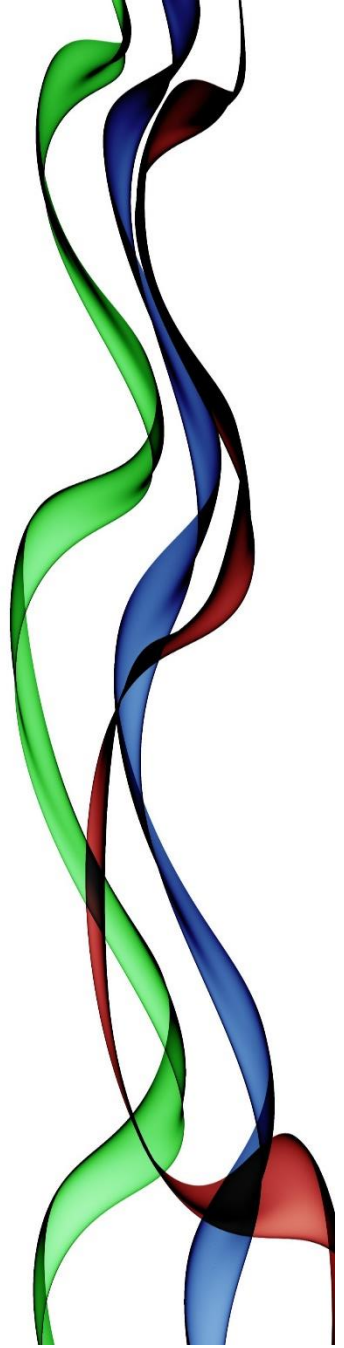

Bonne chance à tous et à toutes !

Cowansville

Québec